

LA MISE EN VALEUR DU
PATRIMOINE
CONSTRUIRE SON PROJET



Reconstitution du centre de Parux (1919-1924) - George Blet architecte

Dessin Med Bouattour et Alain Fuchs

CAUE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

MAI 2014

Depuis les années 90, les enjeux liés au patrimoine se sont complexifiés, la nature même du patrimoine ayant évolué. Ces enjeux dépassent aujourd'hui le simple cadre de la conservation et de la protection. Quels patrimoines, quelles démarches suivre pour le valoriser, au sein de quel projet ?

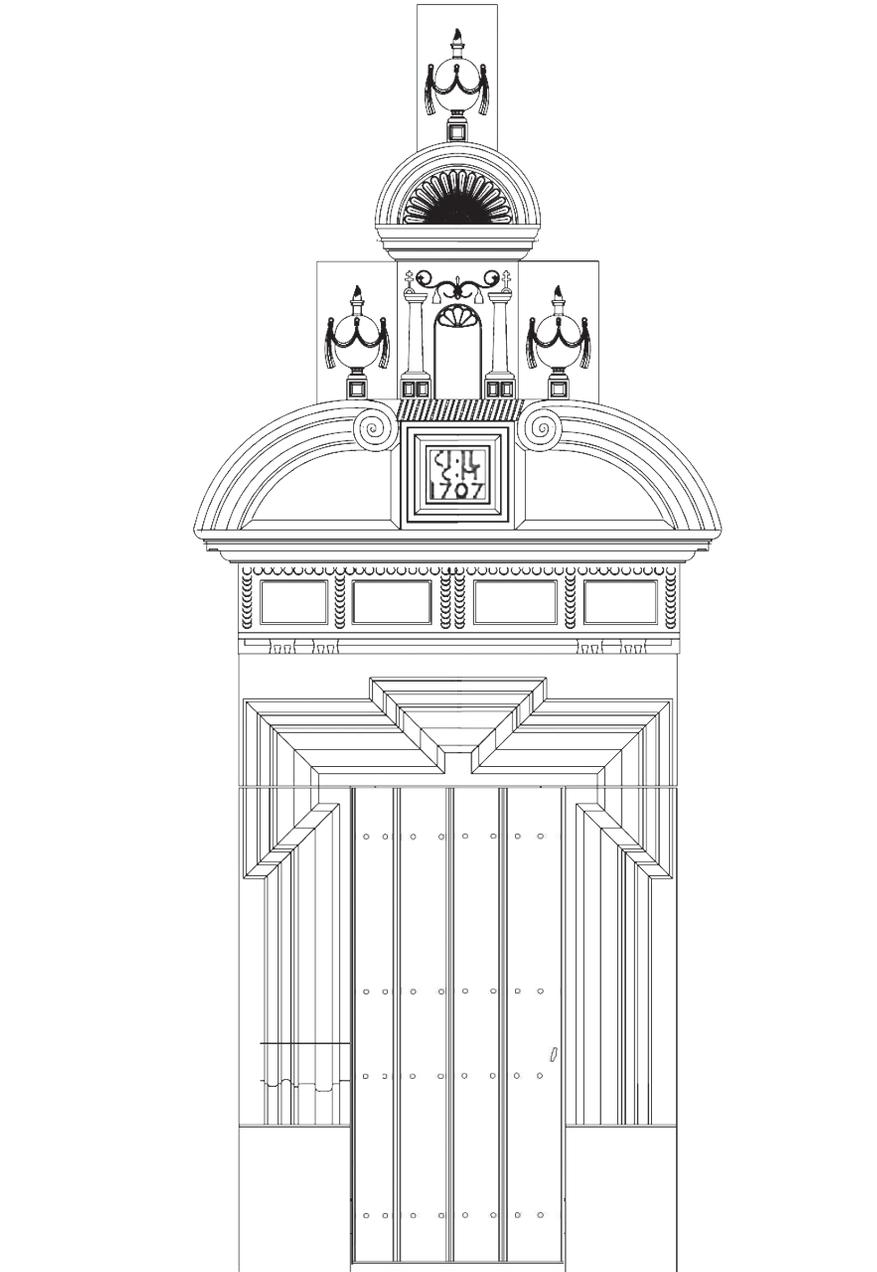
Les municipalités, les communautés de communes prennent conscience de l'émergence d'un nouveau patrimoine, qui une fois identifié et réhabilité, participe à l'embellissement du village, de la communauté de communes, pour devenir fédérateur d'un développement économique des entreprises locales du bâtiment et du tourisme.

La complexité réglementaire des démarches de réhabilitation nécessite de cerner la cadre d'intervention selon les patrimoines concernés, d'en comprendre les obligations et d'en identifier les intervenants. Les propriétaires de ce patrimoine en voie d'identification, dont le statut n'est pas clairement encadré par la loi et qui n'est pas du ressort d'une administration spécifique, peuvent à tout moment mobiliser le CAUE de Meurthe-et-Moselle. Que ce soit pour une simple demande de médiation (recherches historiques et présentation de l'objet de recherche) ou pour un accompagnement plus conséquent d'un projet de maîtrise d'ouvrage publique, le CAUE répondra aux sollicitations.

Ce livret est enfin l'occasion de rappeler les missions de formation du CAUE de Meurthe-et-Moselle lors d'ateliers techniques ou d'accompagnement de chantiers d'insertion.

Yves Willer

Président du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle



0 0,50 1,00 m

Porte monumentale de 1707 à Domjevin, dessin Luc Bonaccini.

SOMMAIRE

IDENTIFICATION DE LA NATURE DES PATRIMOINES	p. 4
Le patrimoine protégé inscrit ou classé	
Le patrimoine non protégé	
Le patrimoine en voie d'identification	
ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS PATRIMOINE PAR LE CAUE	p. 8
Lavoirs et fontaines du Pays-Haut	
Les Portes Monumentales du Lunévillois	
SENSIBILISATION, MÉDIATION ET FORMATION DU CAUE	p. 14
Sensibilisation, médiation	
Techniques traditionnelles et insertion	
ANNEXE ET LIENS UTILES	p. 16

IDENTIFICATION DE LA NATURE DES PATRIMOINES



Tucquegnieux, ferme Ste Mathilde - Cl. MH 21 mars 1994 en totalité

LE PATRIMOINE PROTÉGÉ INSCRIT OU CLASSÉ

Il s'agit d'un patrimoine d'importance majeure, dont la gestion relève des services spécifiques de l'Etat : la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH) et le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) entités de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Le STAP peut être chargé du suivi technique des travaux d'entretien. Les travaux plus lourds de restauration ou de réhabilitation sur les bâtiments appartenant à l'Etat, sont confiés à l'Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH) territorialement compétent.

Dans les autres cas, la maîtrise d'œuvre est élargie aux autres ACMH ou architecte du patrimoine (voir tableau ci-contre). Le Service Régional de l'Inventaire général (SRI) assume exclusivement l'expertise historique et architecturale des édifices pour lesquels il est consulté.



Ruines de l'ancien château de Vaudémont, Cl.MH en totalité
Site : Cl. 16 septembre 1936

Chronologie des principales lois sur le patrimoine :

Loi du 31 décembre 1913 : protection des édifices majeurs

Loi du 2 mai 1930 : protection des sites majeurs

Loi du 25 février 1943 : protection des abords de monuments

Loi du 4 août 1962 : "loi Malraux"
création des secteurs sauvegardés

Loi du 7 janvier 1983 : loi de décentralisation, création des ZPPAUP
zones de protection du patrimoine architectural
urbain et paysager

Loi du 12 juillet 2010 : création des AVAP aires de mise en valeur
de l'Architecture et du Patrimoine
elles se substituent aux ZPPAUP



Château de Craon (ou d'Haroué), Cl. MH 22 mars 1926
Classement du site : Cl. 3 juillet 1990

Cadre réglementaire du choix de la maîtrise d'œuvre

Travaux d'entretien	Travaux de restauration
<p>Immeuble classé appartenant à l'Etat :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. ABF territorialement compétent* 2. AUE "spécialité patrimoine" affecté à l'établissement public 3. Architecte du Patrimoine 	<p>Immeuble classé appartenant à l'Etat :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. ACMH territorialement compétent
<p>Immeuble classé appartenant à une collectivité territoriale ou à un particulier :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Architecte du Patrimoine 	<p>Immeuble classé appartenant à une collectivité territoriale :</p> <p>Loi MOP de 1985 avec mise en concurrence ACMH ou Architecte du Patrimoine</p>
	<p>Immeuble classé appartenant à un particulier, domaine privé :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. ACMH 2. Architecte du Patrimoine. À défaut l'ACMH territorialement compétent
<p><i>* il est également conservateur des immeubles appartenant au Ministère de la Culture et de la Communication (MCC) et peut en suivre les travaux de réparation</i></p>	



Mont-Saint-Martin, l'ancienne église prieurale
Cl. MH liste de 1889 en totalité



Doncourt-les-Conflans aéroclub. Ins. MH 12 avril 1999

Définition des sigles :

- **ABF** : Architecte des Bâtiments de France, rattaché au Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du département
- **ACMH** : Architecte en Chef des Monuments Historiques
- **AUE** : Architecte Urbaniste de l'État
- **CRMH** : Conservateur régional des Monuments Historiques
- **Loi MOP** : Marché de Maîtrise d'Ouvrage Public. Loi régissant les Marchés Publics



Les Halles de Vézelise
Cl. MH 30 novembre 1942 en totalité



Lavoir à Doncourt-les-Conflans



Egayoir à Vaudémont



Puits et lavoir à Rozelieures.

LE PATRIMOINE NON PROTÉGÉ

Il s'agit d'un patrimoine dont l'importance n'a pas justifié une inscription ou un classement au titre de Monument Historique, mais qui appartient à la mémoire collective locale et dont la gestion relève d'un système «allégé».

Elle ne dépend plus exclusivement des services spécifiques de l'Etat (STAP-DRAC), bien que ces services soient encore déterminants pour leur expertise technique dans l'attribution de subventions.

Le suivi technique des travaux peut être confié à un maître d'œuvre spécialisé (chantiers d'insertion ou chantier école, marché de maîtrise d'œuvre).

Le CAUE peut assurer un conseil tout au long des travaux.

Présentation non exhaustive des **principales associations ou fondations** pouvant donner un conseil, dans le cadre d'un projet de mise en valeur de ce type de patrimoine :

- **1958** : Création de l'**association VMF** (Vieilles Maisons Françaises) ; délégation de Lorraine et de Meurthe-et-Moselle.
- **1965** : Fondation de l'**association Maisons Paysannes de France** ; création de la délégation de Meurthe-et-Moselle depuis le 18 août 2010.
- **1974** : Création de l'**association Villages Lorrains**.
- **1977** : Création des **CAUE** à l'échelle nationale ; création du CAUE de Meurthe-et-Moselle en 1981.
- **1996** : Création de la **Fondation du Patrimoine** à l'échelle nationale, création de la délégation de Meurthe-et-Moselle le 2 juillet 1996.

LE PATRIMOINE EN VOIE D'IDENTIFICATION

Il s'agit d'un patrimoine jusque-là non identifié comme tel, souvent très dégradé, dont la question de la préservation peut se poser de manière aiguë. Son identification émane d'une prise de conscience d'associations ou de commissions du Patrimoine, d'historiens ou chroniqueurs d'histoire locale.

L'aboutissement est son référencement dans une des classifications du patrimoine, donnant accès sous conditions à l'attribution de subventions.

Pour les collectivités territoriales : les marchés de maîtrise d'œuvre relèvent de loi MOP (Maîtrise d'Ouvrage Publique).

Le CAUE de Meurthe-et-Moselle peut guider le maître d'ouvrage dans les étapes de la reconnaissance de ce nouveau patrimoine.

Les démarches de classification peuvent être engagées auprès de ces organismes :

- **CILAC** (Comité d'information et de liaison pour l'archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel).
- **DoCoMoMo** (DOcumentation et la COnservation des édifices et sites du MOuvement MOderne) et en 1991 création de la section française.

Dans le cadre de l'identification des patrimoines, l'expertise de ces différents services peut être mobilisée :

- **AMAL** (Archives Modernes de l'Architecture Lorraine)
- **CRMH** (Conservation régionale des Monuments Historiques)
- **CG54-DIRDEVE** (Conseil général-DIREction départementale du DEVEloppement)
- **LHAC** (Laboratoire d'Histoire de l'Architecture Contemporaine)
- **SRA** (Service Régional de l'Archéologie)
- **SRI** (Service Régional de l'Inventaire général)
- **STAP** (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine)



Ferme à porte Monumentale à Marainviller



Ancienne cartonnerie à Moyen



Abri de la Première Guerre Mondiale à Bathélemont

ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS PATRIMOINE PAR LE CAUE



Action de ravalement de façade à Forcelles-Saint-Gorgon
Communauté de communes du Saintois



Action 7.1. du Fonds FEOGA : valoriser le Patrimoine
Préservation et réhabilitations des Halles d'Einville-au-Jard



Restauration des décors peints dans l'église de Dompptail-en-l'Air
Souscription Fondation du Patrimoine 28/04/2009

ACCOMPAGNEMENT

Le CAUE de Meurthe-et-Moselle assure un appui technique aux particuliers et aux collectivités territoriales dans la mise en place et le suivi de programmes d'aide à l'habitat.

Il apporte aussi sa connaissance architecturale et technique dans la valorisation et la réutilisation d'éléments de patrimoine et dans le respect de leur architecture.

Le CAUE accompagne le maître d'œuvre dans sa réflexion, il étudie la faisabilité des projets avant qu'il ne s'engage dans des travaux.

Il met à profit sa connaissance des entreprises locales du bâtiment, pour identifier le niveau de technicité nécessaire au projet.

En matière de patrimoine, le CAUE de Meurthe-et-Moselle est un interlocuteur de proximité pour les collectivités territoriales et les particuliers.

Financements

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), le CAUE est sollicité par la Préfecture pour donner un avis sur l'intérêt des projets.

Pour l'attribution d'aides à l'habitat des communautés de communes, le compte-rendu du CAUE fixe le cahier des charges à suivre par les pétitionnaires.

Le CAUE fournit le justificatif des chantiers patrimoine (critère n° 6) pour l'attribution de subventions du conseil général, au titre de la territorialisation.

Le CAUE est souvent associé aux démarches de souscription pour les dossiers de mise en valeur d'édifices culturels ou du patrimoine lié à l'eau.

Le CAUE peut également être sollicité pour des aides spécifiques à certains territoires.

APPROCHE PATRIMOINE

Elle consiste en :

- l'accompagnement dans la définition du périmètre d'étude du pré-inventaire à la recherche exhaustive d'ouvrages, de productions identifiées ou de délimitation par catégorie.
- l'établissement d'un diagnostic du corpus des œuvres, édifices ou édicules, ouvrages, avec un reportage photographique de l'état avant travaux.
- la restitution d'un rapport de l'état sanitaire des ouvrages, définissant l'ordre de priorité d'intervention, la nature et l'étendue des travaux à prévoir et leur coût estimatif. Une mise au point technique ajustée sur les possibilités financières du maître d'ouvrage.
- l'accompagnement administratif des projets, la recherche du montage financier le plus pertinent, l'organisation de consultations pour le choix du maître d'œuvre avec l'établissement du cahier des charges, la visite sur le terrain, l'audition des candidats et la synthèse d'appui à la décision du responsable du marché.
- l'accompagnement et le suivi dans la réalisation des projets ; avec l'appréciation des travaux exécutés.



Restauration du lavoir de Doncourt-lès-Conflans
Espace public lieu de convivialité



Restauration de l'égayoir de Vaudémont
Étape de randonnée site à vocation touristique



Restauration du puits et lavoir de Rozelieures
Espace public central, lieu de convivialité

LAVOIRS ET FONTAINES DU PAYS-HAUT



Pays de Longuyon
et des Deux Rivières

Communauté de communes du Pays de Longuyon et des Deux Rivières
(réalisée à partir d'une carte CG54)

Le Pays de Longuyon est riche en fontaines et en lavoirs à l'architecture remarquable comme les lavoirs-tunnels.

La réhabilitation de ce patrimoine fait l'unanimité ; elle soutient l'activité artisanale locale et participe à l'embellissement des villages, ce qui rejaillit sur l'offre de tourisme.

La communauté de communes du Pays de Longuyon et des Deux Rivières conduit les projets de réhabilitation de ce patrimoine lié à l'eau et en fait un élément fédérateur de son développement.

Le CAUE de Meurthe-et-Moselle a été sollicité pour :

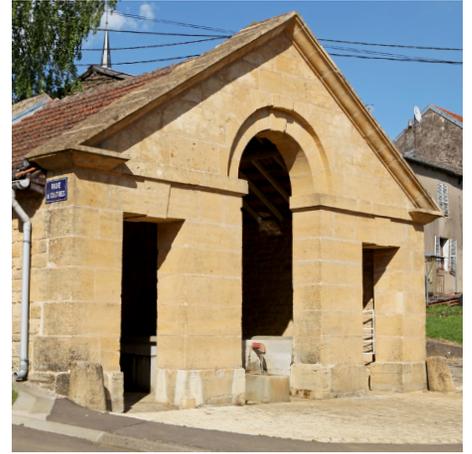
- le diagnostic des ouvrages établi avec un délégué de l'association «Fontaines en France» (structure basée à Aix-en-Provence) avec reportage photographique avant travaux.
- le cahier des charges, avec le recours aux techniques et matériaux traditionnels.
- l'harmonisation du niveau d'exigence et de la cohérence des postes de travaux liés à la mise en valeur de ce patrimoine.
- le traitement des abords.
- définir à partir de la restitution d'un rapport établi par l'association «Fontaines en France», les travaux à faire réaliser par les entreprises du bâtiment (réhabilitation lourde) et ceux à la portée de chantiers jeunes ou des employés communaux (nettoyage, entretien).
- l'accompagnement technique et administratif des projets, avec la recherche de montages financiers affinés (Fonds Feder), l'organisation de consultations pour le choix du maître d'œuvre.



Beuveille



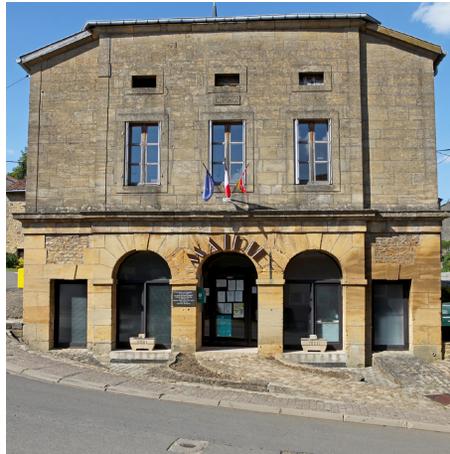
Epiez-sur-Chiers



Fresnois-la-Montagne



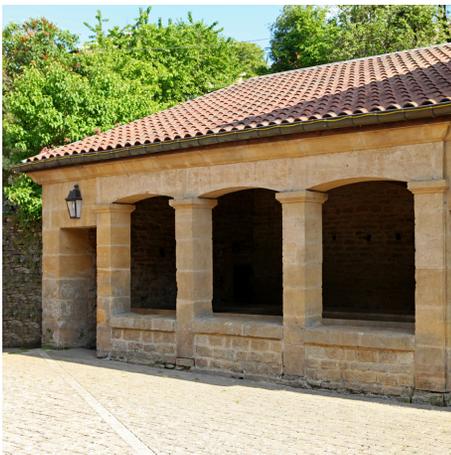
Montigny-sur-Chiers



Fresnois-la-Montagne



Ville-Houdlémont



Saint-Pancré



Grand-Failly



Viviers-sur-Chiers

LES PORTES MONUMENTALES DU LUNÉVILLOIS

La communauté de communes du Pays de la Vezouze a la particularité d'être dotée d'un nombre conséquent de fermes à portes monumentales, édifiées ou restaurées à la charnière du XVII^{ème} et du XVIII^{ème} siècle.

Conçues selon les canons de l'art baroque, elles constituent un témoignage unique de ce style sur le patrimoine modeste de la ferme lorraine.

Le premier programme de soutien circonscrit au territoire de cette communauté de communes, a été étendu depuis à tout l'arrondissement.



Le Lunévillois en Meurthe-et-Moselle
(réalisée à partir d'une carte CG54)

Le CAUE de Meurthe-et-Moselle a procédé à :

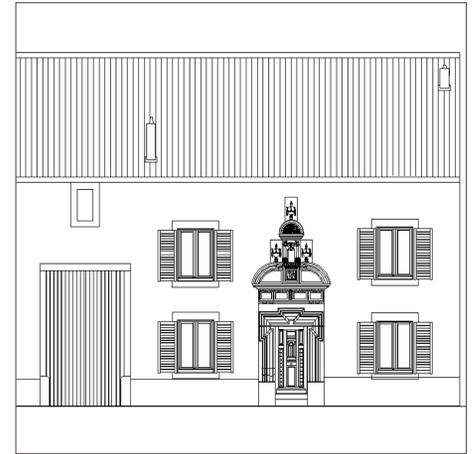
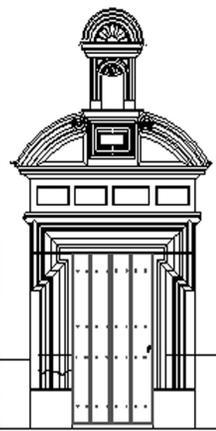
- l'identification du phénomène culturel, son inscription dans une chronologie et une spatialité déterminée (développements stylistiques, aires géographiques concernées,...).
- l'accompagnement administratif dans la constitution de dossiers de demandes de subventions (Conseil général, Conseil régional, Fondation du Patrimoine).
- l'accompagnement technique qui a consisté à proposer un conseil «renforcé» avec établissement d'un cahier des charges à destination de l'entreprise de ravalement, afin d'améliorer la qualité des travaux.
- la définition du niveau de technicité requis pour réaliser ces travaux (qualification Qualibat), en précisant les sujétions de mise en œuvre.
- l'indication de références pertinentes d'entreprises ayant réalisé des travaux similaires.
- la vérification de la conformité des travaux par rapport au cahier des charges.



Ogéviller - ferme à porte monumentale (1692)



Porte monumentale : type à chambranles moulurés (doc. CAUE)



Relevé attachement figurés : état actuel (dessin CAUE)



Domjevin - ferme à porte monumentale (1707)



Porte monumentale : type à chambranles moulurés (doc. CAUE)

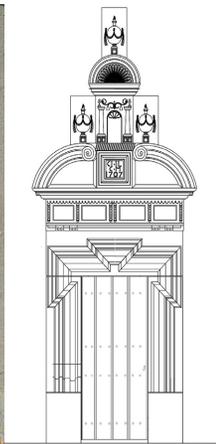
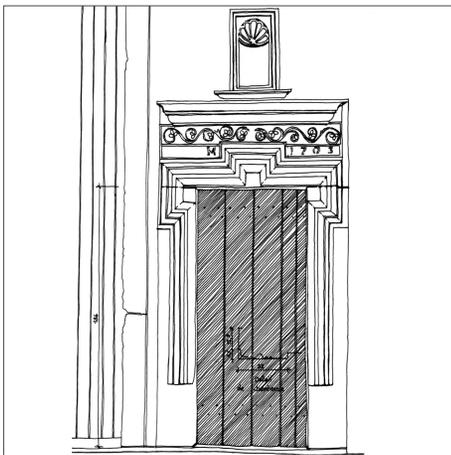


Photo état existant



Herbéviller - porte monumentale (1708) (dessin CAUE)



Nettoyage de la porte par hydrogommage



"clouage" du mur de façade sur les refends intérieurs

SENSIBILISATION, MEDIATION ET FORMATION DU CAUE



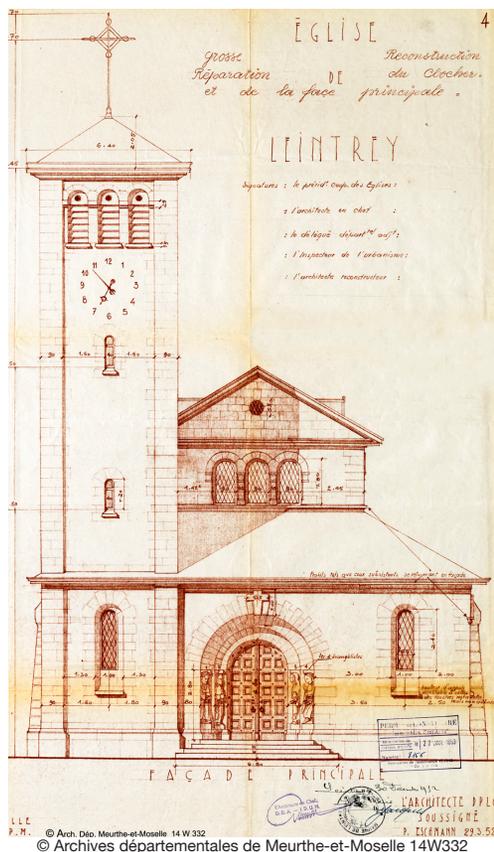
Visite architecturale des portes monumentales du Lunévillois.
Le grès identité d'un territoire ; animation du 8 décembre 2007

MÉDIATION ET FORMATION

À la demande des communautés de communes, le CAUE de Meurthe-et-Moselle contribue à l'appropriation par le grand public des enjeux historiques et urbains du patrimoine et à leur reconnaissance.

Il s'appuie sur un travail de recherche aux archives pour approfondir des thématiques par architecte, œuvre, ou corpus d'œuvres, dans des documents d'information ou servant de support de conférence.

Ce travail est restitué au public lors d'animations : visites thématiques de découverte du patrimoine et des territoires.



Le site internet du CAUE (www.caue54.com) présente l'agenda, l'ensemble des animations, itinéraires d'architecture, fiches techniques d'ouvrages et travaux spécifiques de mise en valeur du patrimoine.

Le CAUE de Meurthe-et-Moselle collecte aussi de l'information sur les techniques du bâti ancien et développe les argumentaires pour leur réemploi dans les travaux de réhabilitation, comme sa mobilisation pour l'usage de la chaux naturelle dans les enduits extérieurs.

Les enjeux sont multiples : l'emploi de techniques appropriées à une restauration pérenne des ouvrages ou le maintien du niveau de technicité nécessaire au sein des entreprises artisanales locales :

- à Lunéville, formation des professionnels à la restauration de menuiseries du XVIII^{ème} siècle.
- à Vallois, formation des professionnels aux enduits traditionnels à la chaux.
- à Blâmont, formation des professionnels aux techniques de restaurations des ouvrages en pierre de taille.

TECHNIQUES TRADITIONNELLES ET INSERTION

Cet encadrement technique peut être mis au service de la formation des agents communaux ou de chantiers d'insertion :

- à Briey, à la demande de l'association «Alisés», le CAUE de Meurthe-et-Moselle a dispensé une formation aux techniques de pavage (en ranges droites, en calade et en cerce).
- à Moyen, à la demande de la commune, le CAUE a encadré plusieurs agents communaux, dans le remontage d'un mur de soutènement en pierre sèche.

Alternatives aux circuits conventionnels, ces formations contribuent à préserver la qualité architecturale des paysages ruraux et permettent à des personnes en quête de travail d'accéder à une activité professionnelle.

Ce livret a pour vocation de susciter auprès des communautés de communes des envies de projet sur les thématiques du patrimoine.

Après avoir dressé le cadre réglementaire et en avoir clarifié les obligations administratives, le maître d'ouvrage doit se retrouver conforté pour mener à bien son projet.

Par sa bonne connaissance du bâti ancien, le CAUE lui propose des choix techniques dans les compétences des entreprises locales et dans les possibilités financières allouées. Il peut accompagner le maître d'ouvrage lors des phases de marché d'études ou de travaux et lui apporter son expérience.

Enfin l'équipe du CAUE est structurée pour répondre aux demandes de médiation de patrimoine.



Briey, formation au pavage - chantier d'insertion «Alisés»



Formation au pavage à Briey : chantier d'insertion «Alisés»



Accompagnement du chantier d'insertion de montage de murs en pierres sèches de Doncourt-lès-Conflans

ANNEXES

Les associations, fondations ou organismes nationaux

AP (association des Architectes du Patrimoine)

Cité de l'Architecture 1 Place du Trocadero 75116 PARIS

tél : 01 41 31 43 93

<http://www.architectes-du-patrimoine.org>

DOCOMOMO FRANCE

1, place du Trocadero, 75116 Paris

tél : 01 42 97 56 44 / 06 22 71 40 05

<http://www.docomomo.fr>

UNION NATIONALE des AREC

Délégations départementales de l'association Etudes et chantiers

33 rue Campagne Première 75014 PARIS

tél : 01 45 38 96 26

<http://www.unarec.org/>

UNESCO - Centre du patrimoine mondial

7 place de Fontenoy 75352 - PARIS 07 SP

tél : 01 45 68 18 71

<http://fr.unesco.org/>

Les fondations ou organismes départementaux

AMAL - ARCHIVES MODERNES DE L'ARCHITECTURE LORRAINE

29 rue du Haut-Bourgeois 54000 NANCY

tél : 03 83 37 14 67

<http://www.amal.lorraine@culture.gouv.fr>

CAUE DE MEURTHE-ET-MOSELLE- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

48 Esplanade Jacques Baudot CO 900 19 - 54035 NANCY Cedex

tél : 03 83 28 63 05

<http://www.caue54.com>

CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE DIRDEVE

DIRection départementale du DEVEloppement

Conseil Général de Meurthe-et-Moselle - conservation départementale

48 Espl J. Baudot - CO 900 19 54035 NANCY Cedex tél : 03 83 94 54 54

<http://www.cg54.fr/fr/conseil-general/le-conseil-general.html?key=1-1>

FONDATION DU PATRIMOINE - délégation de Meurthe-et-Moselle

62 rue de Metz 54000 NANCY Cedex

tél : 03 83 46 86 35 <http://www.fondation-patrimoine.org/fr/lorraine-15>

LHAC - LABORATOIRE D'HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE

2 rue Bastien-Lepage - Parvis Vacchini 54000 NANCY

tél : 03 83 30 81 00

<http://www.nancy.archi.fr/fr/actualites-du-lhac.html>

MAISON PAYSANNE DE FRANCE - Délégation de Meurthe-et-Moselle

Contact : Anne-Marie Merlin 5 rue du manège 54000 NANCY

tél : 03 83 36 50 45 ou 06 41 78 32 80 anne-marie.merlin702@orange.fr

<http://lorraine.maisons-paysannes.org/>

QUALIBAT - Délégation Est - Meurthe-et-Moselle

Entreprises qualifiées mention "Patrimoine bâti"

46 rue Jacquinet 54000 NANCY

tél : 03 83 36 94 36

<http://travaux.qualibat.com>

VMF - Vieilles Maisons Françaises délégué(e) - Meurthe-et-Moselle

M. Frédéric de Metz-Noblat

12 place de la Carrière 54000 NANCY - tél : 03 83 37 03 42

<http://www.vmfpatrimoine.org/delegation/delegation-de-la-meurthe-moselle>

Services d'état ou déconcentrés

ACMH - Architecte en Chef des Monuments Historiques

<http://www.compagnie-des-architectes-en-chef-des-monuments-historiques.com/>

CRMH - Conservateur Régional des Monuments Historiques

6 Place de Chambre 57045 METZ Cedex01

tél : 03 87 56 41 00

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Lorraine>

DRAC - Direction Régionale des Affaires Culturelles - service déconcentré du Ministère de la Culture

6 Place de Chambre 57045 METZ Cedex 01

tél : 03 87 56 41 00

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Lorraine>

SRA - Lorraine - Service Régional de l'Archéologie

6 Place de Chambre 57045 METZ Cedex 01

tél : 03 87 56 41 10 <http://www.patrimoines.lorraine.eu>

SRI - Lorraine - Service Régional de l'Inventaire

Hôtel Ferraris - 29 rue du Haut Bourgeois 54000 NANCY

tél : 03 83 32 90 63 <http://www.patrimoines.lorraine.eu/>

STAP - Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Meurthe-et-Moselle

Architectes-des-Batiments-de-France

1 rue Majorelle 54000 NANCY

tél : 03 83 41 68 68

[http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Lorraine/Les-](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Lorraine/Les-STAP-Architectes-des-Batiments-de-France/Meurthe-et-Moselle-54)

[STAP-Architectes-des-Batiments-de-France/Meurthe-et-Moselle-54](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Lorraine/Les-STAP-Architectes-des-Batiments-de-France/Meurthe-et-Moselle-54)

Supports de diffusion de l'information

VILLAGES LORRAINS - revue trimestrielle - étude et sauvegarde du patrimoine rural

23 bid Albert 1er 54000 NANCY

tél : 03 87 56 41 10 <http://www.villageslorrains.eu/main.html>

PAYS LORRAIN Société d'Histoire de la Lorraine et du Musée Lorain

64 Grande Rue - 54000 NANCY

tél : 03 83 32 21 53

<http://www.societe-histoire-lorraine.com/pays-lorrain.htm>

CAHIERS - DOSSIERS ET MEMENTOS TECHNIQUES ICOMOS

Palais de Chaillot - Avenue Albert 1er de Monaco 75116 Paris

tél : 01 47 55 19 07

http://france.icomos.org/fr_FR/boutique

LA DEMEURE HISTORIQUE

Hôtel de Nesmond 57 rue de la Tournelle - F 75005 Paris

tél : 01 55 42 60 00

<http://www.demeure-historique.org/association/>

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

1 rue de la Monnaie CS 75202 54052 Nancy Cedex

tél : 03.83.30.90.90 Fax : 03.83.37.81.11

<http://www.archives.cg54.fr/>

LA MISE EN VALEUR DU

PATRIMOINE

CAUE de Meurthe-et-Moselle

48 Esplanade Jacques Baudot
Rue du Sergent Blandan
CO 900 19
54035 NANCY CEDEX
03 83 94 51 78
mél : caue@caue54.cg54.fr
www.caue54.com

Documents

Photos CAUE 54, sauf mention contraire
Dessins Luc Bonaccini, Med Bouattour et Alain Fuchs
Croquis de Francis Poydenot
Cartographie : Conseil général 54

Rédaction

Les textes ont été produits par :
Bénédicte Menissier - chargée de missions CAUE 54
Luc Bonaccini - architecte conseiller CAUE 54

Conception graphique et mise en page

CAUE 54
Med Bouattour
Alain Fuchs

Remerciements

Tous les propriétaires ou collectivités ayant accepté la reproduction d'une photo de leur bâtiment ou édifice.

Ouvrage édité et réalisé par

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle

Impression

Lorraine Graphic Imprimerie

CAUE

MEURTHE & MOSELLE